



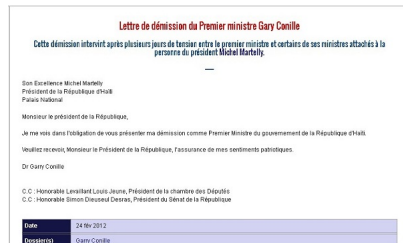
Eh oui, concernant le changement au niveau gouvernemental, il avait promis qu'il viendra sans prévenir comme un voleur ([ICI](#)). Et effectivement c'est arrivé ce vendredi 08 avril 2016, à marquer d'une pierre blanche dans les interminables conneries rajaonarimampiennes. Quoi, ce n'est pas très « littéraire »?! On s'en balance, il faut appeler un chat un chat désormais.



"Ce remaniement -changement de Premier ministre plus précisément- viendra sans prévenir comme un voleur comme le dit les saintes écritures". Il l'a dit et l'a fait!

Tous les médias internationaux ont gobé l'appât jusqu'à l'hameçon en parlant de « *démission en bloc* » du gouvernement Jean Ravelonarivo. Quant aux médias locaux, la majorité ont entrevu la vérité avec l'utilisation des termes « *faux et usages de faux* »

. Mes recherches, pour vous révéler la vérité, ne m'ont pas fait quitté cette IVème république malgache qui restera un cauchemar dans la mémoire de l'Histoire du pays.



Lettre de démission du Premier ministre du pays d'origine de Michaëlle Jean, Secrétaire général de l'OIF. Cette lettre sera référencée ensuite par le service en la matière de la présidence de la république et ce numéro de référence sera inclus dans le décret d'acceptation de démission. Le motif n'est pas obligatoire

Ainsi, si l'on se réfère à la procédure de démission de Kolo Roger, le décret lu par le SGP, le 08 avril 2016, Ralala Roger peut être considéré comme nul et sans valeur juridique et a un nom: vice de forme. Il s'agit d'une irrégularité résultant de l'inobservation d'une formalité requise dans la rédaction d'un texte, d'un contrat, entraînant sa nullité. En effet, comment accepter une démission alors qu'une lettre à ce sujet n'existe même pas ? C'est comme accepter un crime que vous n'avez jamais commis. A l'époque, il faut s'en souvenir, le bon docteur helvétique Kolo Roger avait eu des démêlées avec des membres de ce qui était alors la Pmp (Plateforme de la majorité présidentielle) et l'embryon du parti Hvm. Et croyez-moi mais il a fait de la résistance avant de rendre les armes.

Oumar Tatam LY
Premier Ministre

Bamako, le 5 avril 2014

Excellence Monsieur le Président de la République,

Au regard des dysfonctionnements et des insuffisances que j'ai relevés dans la marche du Gouvernement, qui réduisent grandement sa capacité à relever les défis se présentant à lui, il m'est apparu nécessaire de lui imprimer, au sortir des élections législatives, dans un environnement institutionnel devenu moins favorable, des évolutions propres à lui conférer davantage de cohésion et à le doter de compétences accrues lui permettant de mettre en œuvre les changements attendus par vous-même et par le peuple malien.

Je n'ai pu vous convaincre de la nécessité de ces évolutions, lors de nos entretiens des 2,3 et 16 mars ainsi que du 4 Avril 2014.

En conséquence, en considération de ces vues différentes, qui ne me mettent pas dans la position de remplir la mission que vous m'avez confiée, je suis au regret de vous présenter ma démission du poste de Premier ministre du Gouvernement de la République du Mali.

Je vous prie de croire, Excellence Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma très haute considération.



Oumar Tatam LY





VIDEO ICI **LE PM RALALA ROGER SANS AUCUN ACCOMPAGNATEUR**

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 196/16
portant acceptation de la démission du Gouvernement et le chargement d'assurer l'expédition des affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau Gouvernement

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le texte de démission, en date du 08 avril 2016, présentée par le Premier Ministre RAVELONARIVO Jean ;

DÉCRETE :

Article premier. Est acceptée la démission présentée par le Premier Ministre RAVELONARIVO Jean, en son nom et au nom du Gouvernement de la République.

Article 2. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, notamment le décret n°2015-021 du 14 janvier 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et le décret n°2016-020, modifié et complété par le décret n°2016-170 du 2 février 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement.

Article 3. Jusqu'à la formation d'un nouveau Gouvernement, les membres du Gouvernement démissionnaires situés en ce qui le concerne, conformément à la composition gouvernementale en cours à la date du présent décret, assurent l'expédition des affaires courantes.

Article 4. En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 ainsi que 2 de l'ordonnance n°63-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international ainsi qu'au présent décret, notre ordonnance est en vigueur dès sa publication par émission radio-télévisée et est publiée immédiatement en vigueur dès sa publication par émission radio-télévisée, indépendamment de son insertion au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 08 avril 2016



VIDEO ICI **Le PM Jean Ravelonarivo était bien entouré**



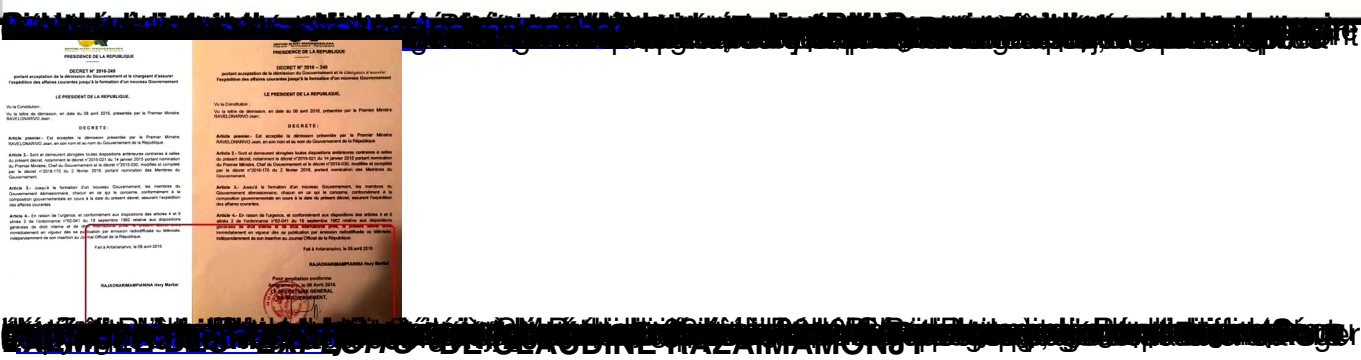
Cafouillage autour de la démission du gouvernement malgache

Le Monde.fr avec AFP | 08.04.2016 à 16h12 • Mis à jour le 08.04.2016 à 19h09

Le premier ministre malgache, Jean Ravelonarivo, a démenti avoir présenté sa démission vendredi 8 avril, contrairement à ce qu'avait annoncé un communiqué présidentiel plus tôt dans la journée. « *J'ai parlé avec le président de la République ce matin d'une démission et j'ai répondu que j'allais d'abord en parler à ma famille, a fait savoir Jean Ravelonarivo. C'est après la rencontre, dans ma voiture, que j'ai entendu l'annonce de ma démission.* »

Quelques heures plus tôt, la présidence déclarait effectivement avoir accepté la démission du premier ministre. L'annonce semblait conclure des semaines de conflit opposant le premier ministre au chef de l'Etat, Hery Rajaonarimampianina. « *Jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, les membres du gouvernement (...) assurent l'expédition des affaires courantes* », précisait le décret présidentiel.

Le premier ministre a rétabli sa version de la situation : « *Jusqu'à maintenant, je n'ai pas encore démissionné. Cependant, dans l'intérêt supérieur de la nation, je vais remettre ma démission à un moment plus opportun* », a-t-il fait savoir, sans avancer de date.



Présidence de la République : 110 milliards de marchés occultes

Catégorie : La Une
Publication : 9 avril 2016



Il n'est pas surprenant que les partenaires techniques et financiers tels qu'on appelle désormais les bailleurs de fonds dans leur ensemble, exigent plus que jamais la bonne gouvernance et en font même une conditionnalité pour leurs aides. Ils ont certainement reçu aussi le rapport sommaire de la direction de la programmation et du cadrage budgétaire du ministère des Finances qui indique que la mauvaise gouvernance se manifeste au plus haut niveau de l'Etat.

Rattachée à la direction générale du budget, cette direction est souvent appelée au secours quand les institutions ont des problèmes de paiement. A l'ine compétence le document (voir fichier ci-joint), la présidence a eu recours à cette direction pour des paiements inexistants. Au cours de l'année 2015, le contrôle, réalisé par l'inspection générale de l'Etat fait état d'une "utilisation inconnue et non contrôlée" de 22 milliards Ar, soit 110 milliards Fmg, par la Présidence de la République dont 3 milliards à destination du fonds d'appui à la Présidence et 19 milliards pour les fournisseurs.

Le fonds d'appui à la Présidence a été créé sous Marc Ravalomanana avec à sa tête l'ancien ambassadeur de la Grande Bretagne. On ne savait pas exactement à quoi servait ce fonds. Toujours est-il qu'il a été mis en place après les 650 milliards Fmg de réquisition qui ont provoqué l'ire du FMI et des bailleurs de fonds dans leur ensemble. On croyait que la structure a été démantelée par la révolution orange de 2009. Manifestation, c'est le président Ravalomanana qui a été chassé, mais les pratiques de mauvaise gouvernance sont restées, voire amplifiées.

En plus de l'utilisation inconnue et non contrôlée, la note parle également de "marchés occultes (aucun avis, aucun appel d'offres, objets non identifiés), aucun contrôle (ni par, ni service fait), dépenses non réglementaires et interdites, dépenses extra-budgétaires (ni budget général, ni fonds spéciaux), prête-nom AAC".

Sur ce dernier point, le document voudrait sans doute parler de dames Farjanimalaban Jeanne qui a bénéficié de cinq paiements pour plus de 70 milliards Fmg, Rahatimanantsoa Jacqueline et Jeanne d'Arc qui se sont vues attribuer respectivement plus de 6 et 7 milliards Fmg. Qui dit que les autres fournisseurs, cités dans le document ne sont pas non plus des prête-noms de Razaimmony Claudine propriétaire de l'Hotel AAC à krato village ? En tout cas, conformément aux commentaires, que nous avons rapportés dans notre précédent article (lire notre édition du 6 avril 2016) : « Affaire Razaimmony Claudine - 10 marchés pour 2 365 millions Ar », la première tranche de plus de 13 milliards de « récompense politique » n'est effectivement pas par rapport à cette centaine de milliards que les conclusions de l'inspection générale de l'Etat supposent avoir bénéficié à Dame Claudine.

Lumière doit ainsi être faite pour crédibiliser le président de la République qui ne doit pas admettre ce genre de manœuvres en tant qu'expert-comptable doublé d'un ancien ministre des Finances. S'il aspire encore à diriger le pays et terminer d'abord son mandat, il doit désigner et surtout sanctionner les responsables de ces marchés occultes et surtout pas profiter pour faire le ménage autour de lui. Le peuple demande toujours des comptes, un de ces jours, même s'il semble aujourd'hui amorphe comme d'habitude. Les bailleurs de fonds le souhaitent, surtout le FMI avec lequel le pays va négocier un nouveau crédit à partir de la semaine prochaine à Washington. Ils n'acceptent pas que leurs financements soient engloutis dans des marchés occultes.

Salomon Ravelombalana